

CODE DE VIE

Le code de vie vise le développement de bons comportements favorisant l'apprentissage de l'autonomie et la construction de l'estime de soi de chaque personne.

Je respecte partout le code de vie !

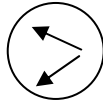
Sorties éducatives École Cour de récréation
Service de garde et de dîner Autobus



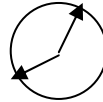
Mes responsabilités

Respect de soi : je prends soin de moi

1) J'arrive à l'heure à l'école.



7h52 am



12h42 pm



2) J'apporte tout mon matériel scolaire à l'école pour bien travailler.

3) Je respecte les règles de la classe.

4) Je m'efforce de travailler de mon mieux en classe.

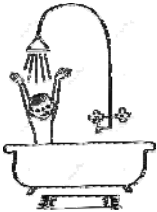


5) Je remets mes devoirs à temps et bien faits.

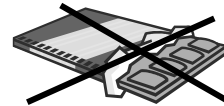


6) Pour m'aider à apprendre :

a) Je prends soin de mon hygiène et je me couche tôt ; je dors environ 10 heures.



b) Je mange des aliments santé: fruits, légumes, yogourt, fromage, etc. (Je ne mange pas de chips, bonbons, gomme à mâcher, chocolat, noix, boisson gazeuse à l'école ou lors des sorties)



7) Je n'apporte aucun jeu ou jouet de la maison.

8) Je n'apporte ni trottinette, ni planche à roulettes, ni patins à roues alignées, ni appareils électroniques à



Respect des autres : je prends soin des autres

Français



Vous

10. Je parle français en tout temps sauf dans les cours de langue.

11. Je vouvoie tous les adultes de l'école.



12. J'utilise des mots pour régler mes conflits.



13. Je suis poli avec tous en paroles et en gestes.



14. Je marche calmement dans l'école.



15. Je joue dans la cour en toute sécurité.

16. Je ne sors jamais de la cour sans autorisation pendant les heures d'école.

17. Au son de la cloche, rapidement j'arrête de jouer et je me place dans le rang en silence.

18. Toute forme d'intimidation y compris la cyber-intimidation est interdite à l'école.

Respect de l'environnement : je prends soin de mon école

18. Je respecte tout ce qui appartient aux autres.



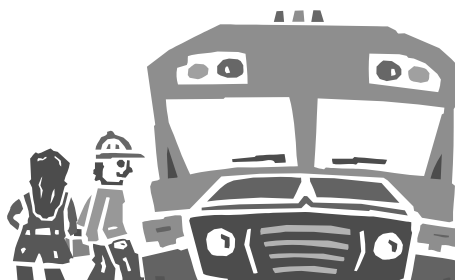
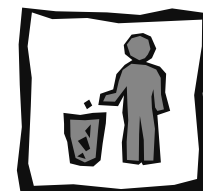
19. Je jette mes déchets dans la poubelle, jamais par terre.

20. Je prends soin : de la pelouse, des arbres,



des livres, du matériel,

des locaux, de la cour, des murs, etc.



Tenue vestimentaire



Je m'habille convenablement pour l'école.

À l'intérieur de l'école, pour des raisons d'hygiène et de savoir-vivre, on ne porte pas de casquette, de capuchon, de sandale de plage, de vêtement dégageant le ventre, de short trop court ou de vêtements d'extérieur.

Le code de vie a été approuvé par le conseil d'établissement.

ENSEIGNANT(E)

Signature

Date

ÉLÈVE

J'ai pris connaissance des règlements de l'école et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

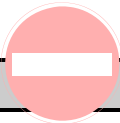
Date

PARENTS

J'ai pris connaissance des règlements de l'école et tout au long de l'année, j'encouragerai mon enfant à les respecter.

Signature des parents

Date



CONSÉQUENCES

Manquements majeurs Gradation des sanctions

Voici les comportements considérés comme des manquements majeurs à l'école des Nations :

- ✓ Violence physique
- ✓ Manque de respect à un adulte
- ✓ Intimidation, menaces, harcèlement et taxage
- ✓ Vol et vandalisme
- ✓ Fuite

**La direction peut suspendre en tout temps l'élève qui refuse d'obéir au code de vie ou fait preuve d'une grande agressivité physique ou verbale envers les adultes et les pairs.

**Dans le cas d'une suspension, les parents devront accompagner l'enfant à son retour pour établir les conditions de réintégration à l'école.

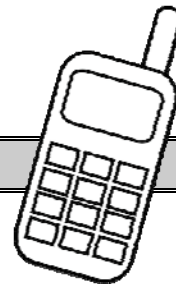
Manquements	Intervenants	Conséquences	Actions
Premier manquement (feuille rose)	Psychoéducatrice TES Direction adjointe Direction	- Geste réparateur	Le manquement doit être signé par le parent et remis à la direction adjointe le lendemain.
Deuxième manquement (feuille verte)		- Geste réparateur - Appel aux parents	Le manquement doit être signé par le parent et remis à la direction adjointe le lendemain.
Troisième manquement (feuille bleu)		- Geste réparateur - Rencontre des parents	-Le manquement doit être signé par le parent et remis à la direction adjointe le lendemain. -Rencontre multi et élaboration d'un PI avec la collaboration des parents.
Quatrième manquement (feuille orange)		- Geste réparateur - Mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à la suspension	- Le manquement doit être signé par le parent et remis à la direction adjointe le lendemain. -Suspension interne ou externe avec travail scolaire. Retour de l'élève avec son parent au bureau de la direction.

Suite à un manquement au code de vie, l'enseignant et / ou la personne responsable applique une conséquence adaptée à la situation et au cheminement de l'élève.

Toute forme de violence verbale ou physique ne sera pas tolérée et entrainera un manquement. L'école contactera les parents pour un suivi.



NUMÉROS IMPORTANTS



Ligne « Info-Parents » :514 596-2736

Site de la CSDM : www.csdm.qc.ca

Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement : 514 350-8800
(SARCA) : www.csdm.qc.ca/sarca

Comité central des parents : 514 596-6121

Traitement des plaintes et des différends :
Visitez l'onglet des parents-élèves à : csdm.ca

Commissaire (M.Khokon Maniruzzaman) 514 596-7790 (7541)
maniruzzamank@csdm.qc.ca

«Allô prof» Service d'aide aux devoirs514 527-3726
www.alloprof.qc.ca.

Bibliothèque Côte-des-Neiges (section jeune).....514-872-5118
bibliomontreal.com/bibliojeunes/sos/(service d'aide aux devoirs en ligne)

Tel-Jeunes : 1 800 263-2266

Jeunesse J'écoute 1 800 668-6868

INFORMATIONS AUX PARENTS



Circulation dans l'école

Lorsque vous venez à l'école, que ce soit pour communiquer avec votre enfant ou un membre du personnel, vous devez toujours entrer par la porte centrale et vous présenter au secrétariat, ceci, pour la plus grande sécurité des enfants. Une autorisation de la direction ou de la secrétaire est essentielle pour circuler dans l'école.

Rencontre avec un membre du personnel

Pour rencontrer la direction, un enseignant ou un professionnel, vous devez prendre un rendez-vous en téléphonant au secrétariat au : 514 736-1537.

Surveillance

Lors des récréations ou de l'entrée le matin et le midi, on demande aux parents d'attendre de l'autre côté de la clôture et de ne pas intervenir auprès des élèves, ceci afin d'assurer leur sécurité.

Les élèves ne doivent pas arriver dans la cour avant 7h40 et 12h37 (heures de surveillance).

Absences et retards

Si vous prévoyez que votre enfant sera absent ou en retard, veuillez en aviser la secrétaire en téléphonant à l'école le matin avant 7h45 et l'après-midi avant 12h45.

L'assiduité est une bonne habitude de vie qui s'acquiert dès le primaire et c'est pourquoi nous insistons pour que les élèves soient présents et à l'heure à l'école.

Assurances

Nous vous encourageons à vous prévaloir de l'assurance-accident offerte pour vos enfants en septembre. La Commission scolaire de Montréal rappelle aux parents qu'en cas d'accident, elle ne défraie pas le coût du transport des élèves par ambulance, ces frais sont toutefois couverts par la police d'assurance qui est offerte aux élèves.

Fermeture de l'école

Lors de tempêtes de neige ou de verglas, nous vous recommandons d'écouter la radio entre 6 h et 8 h le matin, de téléphoner à l'école ou de consulter le site internet de la CSDM : www.csdm.qc.ca

Il pourrait arriver qu'un problème urgent nous oblige à fermer l'école (problèmes de chauffage ou de plomberie). Par conséquent, nous vous demandons de nous fournir un numéro de téléphone d'urgence où nous pourrions vous joindre rapidement.

Sorties éducatives

Ces sorties, planifiées et organisées par les titulaires, sont liées aux programmes d'études. Vous en serez avisés, quelques jours à l'avance, par une lettre vous donnant toutes les informations. Il est très important de toujours signer les autorisations demandées et de les retourner rapidement à l'école.

Voyage

Afin de favoriser la réussite de vos enfants, il est *vivement conseillé* d'éviter les longs voyages pendant l'année scolaire. Si vous devez partir en voyage avec votre enfant pour une période de plus de 2 semaines, la direction vous rencontrera. Prenez note que nous ne pouvons garantir que votre enfant puisse réintégrer sa classe s'il part en voyage pour plus d'un mois car il pourrait arriver qu'un élève nouvellement inscrit prenne sa place.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour les élèves inscrits au service de dîner

Nous offrons le service de dîner aux élèves qui ne peuvent prendre leur repas du midi à la maison. Nous enverrons une lettre d'information aux parents afin de leur faire connaître les coûts et les règlements du service de dîner. Veuillez noter que, pour bénéficier de ce service, vous devez y inscrire votre enfant.

Lorsque les parents désirent faire dîner leur enfant à l'école, ils doivent s'y engager par écrit pour l'année ou pour une partie de l'année. Si les parents désirent mettre fin à ce service, ils doivent envoyer à l'école un avis écrit et dûment signé par eux. Nous n'accepterons pas un avis verbal venant de l'enfant.

Pour les élèves inscrits au service de garde

Nous avons aussi un service de garde à l'école. Les parents intéressés peuvent se procurer l'information au service de garde ou téléphoner au 514 736-8198. Une inscription est également nécessaire.

Le système d'alarme

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie